

NOTE DE POSITION

COP 30

**Pour une gouvernance climatique
inclusive, transparente et alignée
sur les réalités locales.**

PRÉAMBULE

Alors que la communauté internationale se réunit à Belém, au Brésil, pour la 30^e Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP30), le Sénégal se trouve à un tournant décisif de son histoire environnementale, énergétique et sociale. Les mutations climatiques, le démarrage de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières, la vulnérabilité aiguë des zones côtières et la lente mise en œuvre des engagements nationaux dessinent un paysage complexe, où les choix politiques des prochaines années détermineront durablement la trajectoire de développement du pays.

LEGS-Africa, think tank panafricain dédié à la gouvernance environnementale, à la citoyenneté de transformation et à la justice sociale, réaffirme à cette occasion son engagement pour une transition juste, équitable et ancrée dans les réalités locales. Cette déclaration s'inscrit dans une démarche de plaidoyer constructif, visant à encourager les autorités sénégalaises à concilier ambition climatique, cohérence politique et transparence institutionnelle.

INTRODUCTION

Depuis l'Accord de Paris de 2015, la lutte contre les changements climatiques s'est imposée comme l'un des principaux défis du XXI^e siècle, engageant les États à réduire leurs émissions et à renforcer leur résilience face aux impacts déjà perceptibles. Le sixième rapport du GIEC (2023) a confirmé que la fenêtre d'action se referme rapidement, soulignant que les trajectoires actuelles conduisent à un réchauffement global supérieur à 2,5 °C d'ici la fin du siècle si les engagements nationaux ne sont pas rehaussés. Dans ce contexte d'urgence planétaire, les pays africains, dont le Sénégal, se trouvent confrontés à un double impératif : assurer leur développement socio-économique tout en répondant à une crise climatique dont ils ne sont pas les principaux responsables. Selon la Banque mondiale (2024), l'Afrique ne contribue qu'à 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais supporte plus de 60 % des conséquences les plus graves sur les plans agricole, sanitaire et hydrologique.

Au Sénégal, les impacts climatiques se manifestent de manière croissante et multiforme : érosion côtière, salinisation des terres, perturbations des saisons agricoles, baisse des ressources halieutiques et inondations récurrentes dans les zones urbaines. La ville de Saint-Louis, classée parmi les dix localités les plus menacées au monde par la montée du niveau de la mer (Banque mondiale, 2023), symbolise cette vulnérabilité. Parallèlement, les changements climatiques accentuent les inégalités sociales, territoriales et de genre, fragilisant les communautés rurales et côtières déjà précarisées. Ces phénomènes rappellent la nécessité d'une approche intégrée, articulant politiques climatiques, développement durable et justice sociale — une vision que défend LEGS-Africa à travers ses programmes de gouvernance environnementale et de résilience communautaire.

Sur le plan institutionnel, le Sénégal a franchi plusieurs étapes importantes. Le pays s'est engagé au Just Energy Transition Partnership (JETP) signé en 2023, en attendant la finalisation de la Vision à long terme 2050 et la feuille de route d'opérationnalisation d'une stratégie de développement à faible émission. Ces instruments témoignent d'une volonté politique réelle d'intégrer le climat au cœur des politiques publiques. Toutefois, leur mise en œuvre reste freinée par des limites structurelles : faiblesse de la coordination interinstitutionnelle, dépendance à l'aide extérieure, manque de données fiables et participation encore marginale des collectivités territoriales et de la société civile. En outre, la lenteur observée dans la publication de la nouvelle Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) révèle un déficit de gouvernance et de planification, à un moment où le pays devrait affirmer son leadership climatique sur la scène africaine.

À l'approche de la COP30, qui marquera le second Global Stocktake depuis l'Accord de Paris, il est impératif que le Sénégal se positionne comme un acteur exemplaire, capable d'allier cohérence politique, transparence institutionnelle et ambition climatique. LEGS-Africa considère que la gouvernance du climat ne saurait être réduite à un exercice diplomatique ou technocratique : elle doit devenir un pilier central du contrat social, fondé sur la redevabilité, la participation citoyenne et la justice intergénérationnelle. Cette déclaration s'inscrit dans cet esprit - celui d'un plaidoyer constructif, tourné vers l'action, pour une transition juste et résiliente au service des communautés et des territoires les plus exposés.

I. ADAPTATION : Renforcer la résilience des territoires et des communautés

L'adaptation constitue le socle des politiques climatiques du Sénégal, car le pays subit déjà de plein fouet les effets du dérèglement climatique. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement, plus de 70 % des catastrophes naturelles enregistrées au Sénégal ces vingt dernières années sont liées à des phénomènes climatiques extrêmes, dont les coûts économiques et sociaux ne cessent d'augmenter. Le changement climatique se manifeste par la variabilité accrue des pluies, la dégradation des terres, la salinisation des nappes phréatiques, la montée du niveau de la mer et l'érosion côtière. Ces impacts combinés affectent les moyens de subsistance de millions de Sénégalais, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et du tourisme, trois piliers essentiels de l'économie nationale.

Les zones côtières illustrent avec acuité cette vulnérabilité. Saint-Louis, souvent qualifiée d'“épi-centre sénégalais du changement climatique”, perd chaque année plusieurs mètres de littoral à cause de l'érosion marine. L'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire estime que près de 30 % de la population côtière est directement menacée par la submersion d'ici 2030. À Rufisque, Mbour et Bargny, les populations font face à une dégradation accélérée de leur environnement, à la destruction des habitations et à la perte d'activités économiques. Ces réalités traduisent un enjeu majeur : sans adaptation ambitieuse et planifiée, le changement climatique risque de compromettre les objectifs de développement durable du pays et d'amplifier les inégalités territoriales.

Face à cette situation, les politiques publiques engagées en matière d'adaptation demeurent encore fragmentées. Si des initiatives d'adaptation et de résilience au climat constituent des cadres importants, leur mise en œuvre peine à se traduire par des actions intégrées et cohérentes sur le terrain. Plusieurs initiatives — comme les programmes de relocalisation des familles sinistrées à Saint-Louis ou les projets de restauration des mangroves en Casamance — montrent un engagement réel, mais elles souffrent d'un manque de financement durable, d'une coordination institutionnelle limitée et d'une faible appropriation communautaire. Selon le Centre de Suivi Écologique, moins de 35 % des actions identifiées dans le PNA disposent d'un mécanisme de financement opérationnel.

Dans cette perspective, **LEGS-Africa plaide** pour la création et l'opérationnalisation rapide d'un Fonds Bleu pour la résilience des communautés côtières, instrument financier innovant et participatif destiné à renforcer les capacités locales d'adaptation. Ce mécanisme pourrait mobiliser conjointement des ressources publiques, privées et internationales pour financer des initiatives communautaires, des infrastructures vertes et des solutions fondées sur la nature (SFN). De telles approches, déjà expérimentées dans plusieurs pays africains (Maroc, Mozambique, Seychelles), ont montré leur efficacité pour restaurer les écosystèmes tout en améliorant les revenus des populations locales.

L'adaptation ne saurait toutefois se limiter à la réponse physique aux chocs climatiques : elle doit aussi être sociale, culturelle et institutionnelle. Elle implique une transformation profonde des pratiques agricoles, des modes de gestion des ressources naturelles et des mécanismes de gouvernance locale. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO, 2023) souligne que les politiques agricoles climato-intelligentes atteignent leur plein potentiel lorsqu'elles reposent sur la co-construction avec les producteurs, les femmes rurales et les collectivités territoriales. Il est donc impératif de valoriser les savoirs endogènes, de renforcer les capacités techniques des acteurs locaux et de promouvoir la planification territoriale intégrée comme levier central d'une adaptation durable.

Ainsi conçue, l'adaptation ne doit pas être perçue comme un simple volet technique de la politique climatique, mais comme un pilier stratégique du développement national. Elle appelle une gouvernance inclusive, une transparence financière accrue et un engagement collectif, capable de transformer les menaces climatiques en opportunités de résilience et d'innovation sociale.

II. ATTENUATION : Vers une transition énergétique cohérente et juste

L'atténuation constitue l'autre pilier de la lutte climatique : elle vise à réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant la soutenabilité du développement économique. Au Sénégal, la question de l'atténuation revêt une importance stratégique, dans un contexte marqué par la double ambition de devenir un pays producteur d'hydrocarbures et de renforcer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Depuis plusieurs années, le gouvernement s'efforce de concilier ces deux dynamiques — développement du gaz naturel et promotion des énergies vertes — au nom d'une « transition juste et pragmatique ». Cependant, cette approche suscite des interrogations légitimes quant à sa cohérence et à sa compatibilité avec les objectifs climatiques nationaux et internationaux.

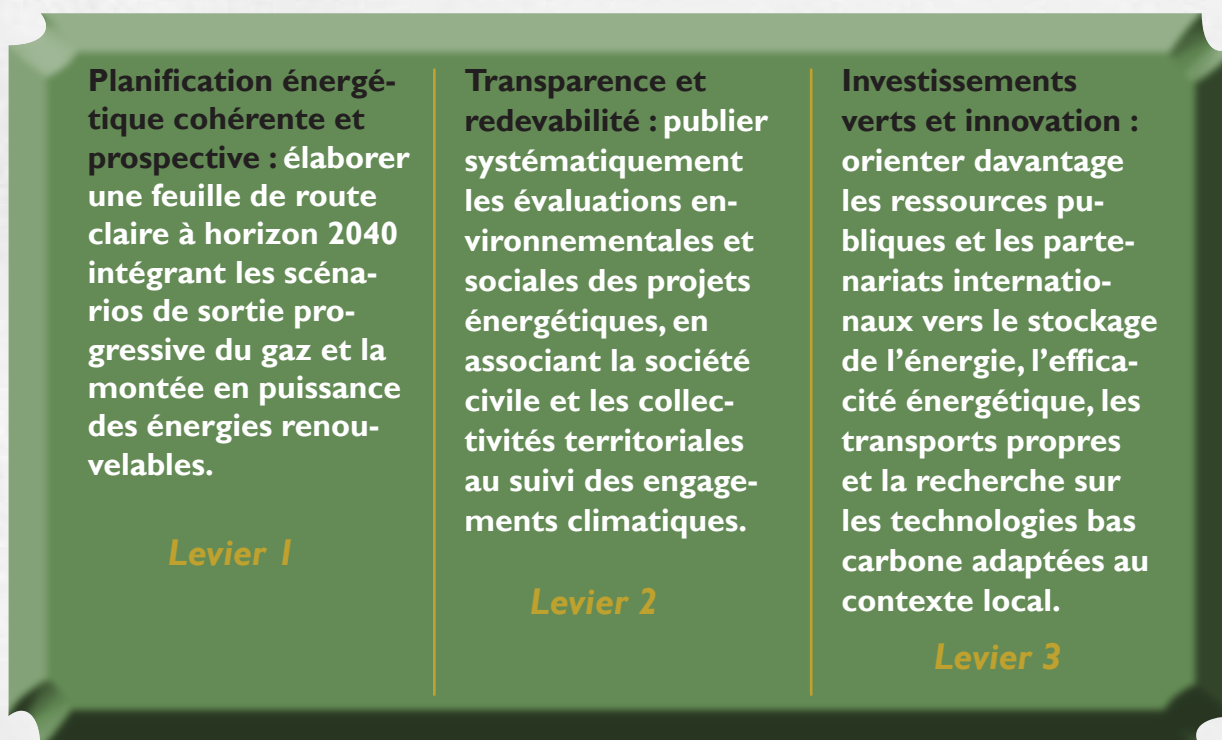
Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE, World Energy Outlook 2023), les nouveaux projets gaziers, dont le Greater Tortue Ahmeyim (GTA) exploité par BP et le champ de Sangomar piloté par Woodside Energy, pourraient accroître sensiblement les émissions du Sénégal dès leur entrée en production en 2025. Bien que présentés comme des projets de « gaz de transition », ces développements risquent, à moyen terme, d'entraver les engagements du pays à réduire de 29,5 % ses émissions d'ici 2030, tels qu'annoncés dans sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN 2.0, 2020). L'Institut International pour le Développement Durable (IISD, 2024) rappelle que la dépendance prolongée aux combustibles fossiles, même à faibles émissions, expose les économies africaines à des risques de stranded assets et à une perte de compétitivité dans un marché énergétique mondial en pleine mutation vers la neutralité carbone.

Parallèlement, le Sénégal a fait des progrès remarquables dans le développement des énergies renouvelables, notamment dans le solaire et l'éolien. Le parc éolien de Taïba Ndiaye (158 MW) et les centrales solaires de Bokhol, Malicounda et Diass ont permis d'augmenter la part des re-

nouvelables à près de 30 % du mix électrique national en 2023 (SENELEC, Rapport annuel 2024). Le Just Energy Transition Partnership (JETP), signé avec plusieurs partenaires internationaux, prévoit de porter cette part à 40 % d'ici 2030, tout en soutenant la décarbonation du secteur énergétique et l'électrification rurale. Toutefois, ces avancées restent fragiles, car elles dépendent largement de financements extérieurs et souffrent d'un manque de coordination stratégique. Les retards dans la finalisation du cadre réglementaire sur les énergies propres et la faiblesse du stockage énergétique freinent encore la consolidation d'un modèle énergétique durable et souverain.

Pour LEGS-Africa, la réussite de la transition énergétique sénégalaise exige une clarification urgente des orientations politiques, en insistant sur une option résolue pour le développement des énergies renouvelables, quid à y consacrer une grande partie des revenus gaziers et pétroliers. Il ne s'agit pas de rejeter systématiquement le gaz comme ressource transitoire, mais de s'assurer que son exploitation ne détourne pas les investissements nécessaires vers les renouvelables, ni ne retarde la décarbonation des secteurs clés tels que les transports, l'industrie et l'agriculture. L'enjeu n'est pas seulement technologique : il est éthique, économique et social. La transition énergétique doit être juste, c'est-à-dire conçue de manière à créer des emplois durables, réduire les inégalités territoriales et protéger les populations les plus vulnérables contre les effets indirects du changement climatique et des politiques d'ajustement énergétique.

Dans cette optique, **LEGS-Africa recommande trois leviers stratégiques** :



L'atténuation n'est pas un simple exercice comptable de réduction d'émissions. Elle doit être pensée comme un projet de société, capable d'unir les politiques économiques, environnementales et sociales autour d'un même horizon : celui d'une économie sénégalaise décarbonée, inclusive et résiliente.

III. FINANCE CLIMATIQUE : Pour une gouvernance transparente et équitable des ressources

La question du financement constitue sans doute le nœud gordien de la politique climatique nationale. Sans ressources suffisantes, prévisibles et bien gouvernées, aucune stratégie d'atténuation ou d'adaptation ne peut être durablement mise en œuvre. Le Sénégal, à l'instar de nombreux pays africains, dépend encore largement de l'aide publique au développement et de financements extérieurs pour ses programmes climatiques. Selon la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés, près de 80 % des ressources destinées à la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) proviennent de partenaires internationaux, contre seulement 20 % de financement domestique. Ce déséquilibre structurel limite la souveraineté financière du pays et crée une vulnérabilité vis-à-vis des aléas de la coopération internationale.

Par ailleurs, les flux financiers climatiques qui transitent par les différents canaux — Fonds Vert pour le Climat, Banque mondiale, Union européenne, Fonds pour l'Environnement mondial, etc. — demeurent insuffisamment documentés et faiblement coordonnés. La Cour des Comptes du Sénégal a déjà souligné l'absence d'un système de suivi budgétaire permettant de tracer les dépenses climatiques au sein des ministères et des agences publiques. Cette situation rend difficile l'évaluation de l'efficacité réelle des investissements, mais aussi la mesure de leur impact sur la résilience des communautés et sur la réduction des émissions. La transparence financière, condition essentielle à la confiance entre l'État, les bailleurs et la société civile, reste donc un maillon faible de la gouvernance climatique nationale.

LEGS-Africa estime que la finance climatique ne doit pas se réduire à un flux d'aides extérieures, ni augmenter le niveau d'endettement du pays, mais devenir un levier de transformation économique et de justice sociale. Cela implique de repenser la gouvernance financière autour de trois principes : transparence, inclusivité et redevabilité. En ce sens, l'organisation plaide pour la création d'un Mécanisme national de redevabilité climatique, placé sous l'égide d'une structure indépendante et multipartite, chargé de centraliser les données sur les flux financiers, d'évaluer la performance des projets et d'assurer la diffusion publique des résultats. Un tel dispositif permettrait non seulement d'améliorer la confiance des partenaires, mais aussi de renforcer le contrôle citoyen sur l'utilisation des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique.

Enfin, la mobilisation de financements innovants représente un axe stratégique majeur pour le Sénégal. La diversification des sources — à travers les obligations vertes, la fiscalité carbone, les paiements pour services écosystémiques ou encore les contributions des industries extractives aux fonds de résilience — constitue une voie prometteuse. Des pays africains comme le Kenya et le Ghana ont déjà réussi à lever d'importants montants via les marchés d'obligations vertes pour financer des projets d'énergies propres et d'infrastructures durables. Le Sénégal, fort de son expérience dans la finance islamique et les partenariats public-privé, dispose du potentiel pour innover à son tour. La condition sine qua non demeure cependant la mise en place d'un cadre réglementaire solide, garantissant la transparence, la traçabilité et la compatibilité de ces

instruments avec les priorités nationales définies dans la CDN.

En définitive, la finance climatique ne saurait être perçue comme un simple outil budgétaire. Elle doit être comprise comme une dimension politique de la transition écologique, un espace où se joue la crédibilité des engagements nationaux et la justice intergénérationnelle. Le Sénégal ne pourra pleinement réussir sa transition qu'en assurant à la fois la soutenabilité, la transparence et l'équité dans la mobilisation et l'utilisation des ressources destinées à la lutte contre le changement climatique.

IV. RECOMMANDATIONS transversales

Les défis environnementaux et climatiques du Sénégal ne peuvent être relevés qu'à travers une approche intégrée, participative et cohérente entre les différents niveaux de gouvernance. L'expérience de ces dernières années montre que les politiques climatiques, aussi ambitieuses soient-elles sur le papier, souffrent encore d'une fragmentation institutionnelle, d'un déficit de coordination et d'un manque de transparence dans la prise de décision. Dans un contexte où les effets du changement climatique s'intensifient, il est urgent de repenser la gouvernance climatique autour d'un principe fondamental : la cohérence des politiques publiques au service de la durabilité et de l'équité sociale.

1. Gouvernance et transparence : renforcer la cohérence et la redevabilité

LEGS-Africa appelle à une gouvernance climatique fondée sur la transparence, la responsabilité et la participation. La publication sans délai de la CDN 3.0 s'impose comme un impératif de crédibilité et de redevabilité internationale. En retard sur cet engagement, le Sénégal risque d'affaiblir sa position dans les négociations de la COP30 et de compromettre la mobilisation de financements. Par ailleurs, la création d'un cadre national de concertation climatique permanent, réunissant l'État, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et le monde scientifique, permettrait d'assurer un suivi continu des engagements, d'harmoniser les actions sectorielles et de prévenir les contradictions entre politiques énergétiques, agricoles et environnementales. Ce dialogue institutionnalisé est la condition sine qua non d'une gouvernance inclusive et efficace.

2. Transition énergétique juste : aligner les choix nationaux sur la justice climatique

Le Sénégal doit clarifier la place du gaz dans sa stratégie de transition énergétique. La coexistence entre discours sur la neutralité carbone et accélération des projets gaziers et pétroliers crée une ambiguïté stratégique et affaiblit la cohérence des politiques publiques. Dans l'esprit d'une transition juste, il s'agit de garantir que les bénéfices de l'exploitation des hydrocarbures soient orientés vers la diversification énergétique et la réduction de la pauvreté énergétique. Le Partenariat pour une transition énergétique juste (JETP), en cours de formulation, devrait servir

de levier pour accélérer les investissements dans les énergies renouvelables — solaire, éolien, biomasse — tout en assurant transparence et inclusion dans la gouvernance des fonds.

LEGS-Africa recommande également la révision du cadre réglementaire pour renforcer la participation du secteur privé national et des collectivités locales dans la production décentralisée d'énergie propre.

3. Résilience communautaire : placer les territoires au centre de l'action climatique

Les communautés locales, premières victimes des effets du changement climatique, doivent être reconnues comme des actrices à part entière de la résilience nationale. L'opérationnalisation rapide du Fonds Bleu pour la résilience socio-écologique côtière constitue une opportunité majeure pour ancrer la justice climatique dans les territoires les plus vulnérables, notamment dans les zones littorales comme Saint-Louis, Rufisque, Joal ou Foundiougne. Ce fonds devrait être géré de manière participative et transparente, avec un mécanisme de reddition de comptes incluant les populations bénéficiaires. En parallèle, la valorisation des savoirs locaux et des initiatives citoyennes d'adaptation doit être intégrée dans les politiques publiques. Enfin, les collectivités territoriales doivent être formées, dotées de ressources techniques et financières, et accompagnées pour élaborer et piloter leurs Plans climat territoriaux, instruments clés d'une planification locale durable.

4. Leadership international : porter une voix africaine forte et cohérente

Dans un contexte mondial marqué par une montée des tensions Nord-Sud autour du financement climatique, le Sénégal doit renforcer son leadership diplomatique et sa cohérence stratégique sur la scène internationale. Membre actif du G77 et du Groupe africain des négociateurs, il lui revient de défendre une position claire sur la réforme du système de financement climatique, en particulier la mise en œuvre du Fonds pour les pertes et dommages et la création d'un Mécanisme africain de financement de l'adaptation. Le pays doit également promouvoir une diplomatie climatique fondée sur la solidarité régionale, la justice environnementale et la souveraineté énergétique.

Pour LEGS-Africa, cette posture suppose une meilleure articulation entre la politique étrangère, la stratégie énergétique et les engagements climatiques, afin d'assurer la cohérence du discours national et la crédibilité du Sénégal comme acteur clé de la transition verte en Afrique de l'Ouest.

V. APPEL A L'ACTION : Pour une transformation écologique juste, inclusive et souveraine

Au moment où la communauté internationale s'apprête à se retrouver pour la COP30 au Brésil, l'humanité se trouve à un tournant décisif de son histoire. Les rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les données de l'Organisation mé-

téorologique mondiale confirment que la trajectoire actuelle du réchauffement planétaire nous conduit vers un dépassement critique des 1,5 °C, avec des conséquences dévastatrices pour les économies, les écosystèmes et les sociétés humaines. Pour l'Afrique de l'Ouest et pour le Sénégal en particulier, il ne s'agit plus d'un risque futur : le changement climatique est déjà une réalité vécue au quotidien — montée du niveau de la mer, inondations récurrentes, salinisation des terres, pertes agricoles, températures élevées, déplacements de populations. Face à cette urgence, le temps des déclarations doit céder la place à celui des décisions courageuses, concertées et justes.

LEGS-Africa appelle ainsi le Gouvernement du Sénégal à accélérer la mise en œuvre effective de ses engagements climatiques, à travers la publication rapide de la CDN 3.0, la mise en œuvre d'une Stratégie nationale bas-carbone et résiliente au climat et l'opérationnalisation du Fonds Bleu pour la résilience côtière. Ces instruments doivent être accompagnés d'un cadre clair de redevabilité, de participation citoyenne et de transparence financière. La réussite de la transition écologique ne saurait être décrétée d'en haut : elle doit se construire avec les territoires, les communautés et la jeunesse, qui portent déjà des initiatives exemplaires d'adaptation et de transformation locale. L'État doit en conséquence créer un environnement favorable à ces initiatives, renforcer les capacités locales et garantir un accès équitable aux ressources financières et techniques.

LEGS- Africa supporte aussi le Président de la République pour assumer un leadership plus incisif au niveau de l'Union Africaine et des Communautés économiques régionales pour renforcer l'intégration politique des États membres vers l'adoption d'une Stratégie souveraine unique et une Voix coordonnée et forte au niveau international.

Aux partenaires techniques et financiers, **LEGS-Africa adresse** un message de responsabilité partagée. Les promesses de financement doivent se traduire en engagements concrets, prévisibles et accessibles, notamment pour les pays à revenu intermédiaire vulnérables comme le Sénégal. Le financement climatique doit être une dette morale des pays historiquement émetteurs, et non une faveur conditionnée. La réforme du système international de financement — y compris la mise en œuvre du Fonds pour les pertes et dommages et l'allègement de la dette climatique — est une exigence de justice, non de charité.

LEGS-Africa appelle à une refonte des mécanismes de la finance verte mondiale, fondée sur la transparence, la redevabilité et l'équité entre les nations.

Enfin, à la société civile, aux chercheurs, aux journalistes, aux jeunes et aux acteurs économiques, **LEGS-Africa lance** un appel vibrant à la mobilisation. La transition écologique ne sera juste que si elle est citoyenne, critique et inclusive. Il s'agit de faire du climat un enjeu de gouvernance démocratique, de transformation des modèles de développement et de dignité pour les générations futures. Chaque acteur — du décideur public au paysan, du scientifique à l'entrepreneur — a un rôle à jouer pour que la transition verte soit un levier de souveraineté, d'innovation et de solidarité.

La COP doit marquer un tournant décisif ou cesser d'être un rendez-vous sans conséquences : celui d'un monde qui choisit la vie plutôt que la survie, la justice plutôt que l'injustice climatique,

la coopération plutôt que la compétition des intérêts.

LEGS-Africa réaffirme sa détermination à œuvrer, avec ses partenaires, pour une transition écologique ancrée dans la justice sociale, la gouvernance démocratique et la résilience des territoires. Le Sénégal, fort de son leadership régional, doit montrer la voie d'une transition climatique africaine, fondée sur la responsabilité, l'équité et la souveraineté.

SOURCES ET RÉFÉRENCES :

- GIEC (2023). Sixième Rapport d'évaluation (AR6) – Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Nations Unies, Genève.
- Organisation Météorologique Mondiale (OMM, 2024). Rapport sur l'état du climat mondial 2024. Genève : OMM.
- Direction de l'Environnement et des Établissements Classés – DEEC (2023). Bilan de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Sénégal – Rapport national 2023. Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique, Dakar.
- Cour des Comptes du Sénégal (2024). Rapport public annuel 2024 – Gestion et suivi des dépenses climatiques dans le secteur public. Dakar : Cour des Comptes.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2023). Rapport sur le financement de la transition énergétique juste en Afrique de l'Ouest. New York : PNUD.
- Banque mondiale (2023). Climate and Development Report for Senegal. Washington, D.C.
- Union africaine (2023). Cadre de politique africaine sur la finance climatique et la résilience. Addis-Abeba : UA.
- Groupe des Négociateurs Africains sur le Climat (2024). Note de position africaine pour la COP30 – Finance, pertes et dommages, et adaptation. Addis-Abeba : GNA.
- Fonds Vert pour le Climat (GCF, 2023). Country Portfolio for Senegal. Incheon, Corée du Sud : GCF Secretariat.
- Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD, 2023). Rapport environnemental et développement durable 2023. Dakar.
- Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER, 2023). Bilan du programme d'accès universel à l'énergie 2023. Dakar.
- Ministère du Pétrole et des Énergies (2024). Document d'orientation pour une transition énergétique juste au Sénégal. Dakar.
- Initiative africaine pour les transitions justes (IATJ, 2024). Rapport régional sur la cohérence des politiques énergétiques et climatiques en Afrique de l'Ouest. Dakar.



Adresse : 4, Yoff, route de l'aéroport, 2e étage, Dakar, SÉNÉGAL

Téléphone : +221 77 414 17 64 / +221 33 860 24 87

Email : legs.africa2063@gmail.com

Site web : legs-africa.org / citizenlegs.org